



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le mardi 1^{er} juillet 2025

Protection des cultures : un nouvel appel à projets, doté de 45 millions d'euros, confié à FranceAgriMer dans le cadre du PARSADA

La ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire Annie Genevard poursuit l'accompagnement des filières agricoles face au potentiel retrait des substances actives phytopharmaceutiques. Pour accélérer le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures, un appel à projets doté de 45 millions d'euros a été ouvert le 30 juin. Son pilotage est confié à FranceAgriMer.

Le Plan stratégique pour anticiper le potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA), poursuit son déploiement. Initié au printemps 2023, il suit une logique de « vagues » successives de plans d'action, déterminées en coordination avec les acteurs des différentes filières végétales¹, afin de mieux cibler les besoins les plus urgents, culture par culture.

Un nouvel appel à projets doté de 45 millions d'euros est ainsi lancé au titre de 2025. Son pilotage est confié à FranceAgriMer. Les structures candidates sont invitées à se déclarer sur la plateforme dédiée depuis le 30 juin 2025, dont le lien est accessible sur le site internet de FranceAgriMer. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 décembre 2026, et instruites dans la limite des crédits disponibles. Ces financements visent à soutenir des projets d'une durée de 3 à 5 ans, initiés notamment par les acteurs

¹ Huit task forces ont été mises en place : grandes cultures ; semences et plants ; vigne ; horticulture ; fruits et légumes ; plantes à parfum aromatiques et médicinales et houblon ; cultures ultra-marines ; mode de production en agriculture biologique

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv

de la recherche appliquée et fondamentale, afin de développer des techniques alternatives aux substances actives susceptibles d'être prochainement interdites en Europe. L'instruction des projets se fera par relèves successives. Les premières relèves sont fixées le 7 juillet puis le 11 août.

Les projets candidats doivent répondre aux 20 plans d'action retenus à ce jour dans le cadre du PARDADA, comprenant les 15 plans d'action de la « vague 1 » (validés dès la fin 2023) et les cinq premiers plans d'action de la « vague 2 », validés par le comité inter-filières le 20 mai dernier à retrouver sur le site internet du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Ils seront complétés par de nouveaux plans d'action de la vague 2 qui seront validés lors d'une nouvelle session du comité inter-filières, le 22 juillet 2025.

À ce jour, une trentaine de projets a déjà été soutenue dans le cadre du PARSADA.

« La transition vers une moindre utilisation des produits phytosanitaires est une priorité pour notre agriculture. Pour y parvenir, nous devons investir massivement dans la recherche et l'innovation. Ce nouvel appel à projets vise à accélérer l'identification d'alternatives efficaces, concrètes et durables, en soutien direct aux filières. C'est une étape essentielle pour bâtir une protection des cultures toujours plus résiliente et respectueuse de l'environnement. » Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

En savoir plus sur [le fonctionnement, la gouvernance et les résultats du PARSADA](#).

En savoir plus sur [l'appel à projets de FranceAgriMer sur le PARSADA](#).